

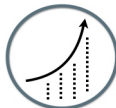


toute notre expertise à votre service

PAYES DU REGIME INTERMITTENT ARTISTES ET TECHNICIENS DU SPECTACLE 14 heures - 780 €



à distance



9,2 / 10 (8 avis)



Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, d'une structure de spectacle vivant (compagnie, ensemble artistique, festival, lieu...) qui souhaitent valider leurs connaissances et pratiques de la paye. Salariés ou intermittents du spectacle qui souhaitent traiter la paye de leur structure. Toute personne chargé/e de la gestion du personnel

PRE-REQUIS

Une pratique de la paye est préférable au bon suivi de cette journée.

OBJECTIFS

- Comprendre le mécanisme de la paie des artistes et techniciens du spectacle
- Repérer les obligations et contraintes liées à l'embauche de personnel intermittent
- Comprendre les assiettes de cotisations et les spécificités applicables aux emplois d'intermittents
- Déterminer les obligations en matière d'abattement pour frais professionnels
- Analyser les principales actualités en matière de paie du spectacle

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 19/11/2024

Cotisations sociales

- identifier les différentes caisses spécifiques aux entreprises de spectacle
- les obligations en matière de cotisations

Documents à remettre au salarié intermittent

- connaître les obligations liées à l'embauche d'un salarié
- contrats de travail
- bulletin de paie
- attestation Pôle Emploi de fin de contrat

Annexes 8 et 10

- identifier le champ d'application des deux annexes

Cotisations

- Comprendre les assiettes de cotisations et les spécificités applicables aux emplois d'intermittents
- plafonds applicables pour les artistes
- plafonds applicables pour le personnel technique
- caisses et taux spécifiques
- majoration liée à la caisse des Congés Spectacles

Frais professionnels

- déterminer les obligations de l'employeur
- vérifier les remboursements soumis à cotisations ou non
- Appliquer l'abattement pour frais professionnel et le cumul de défraiements en accord avec le BOSS (bulletin officiel de la sécurité sociale)

Valider sa pratique

- payes d'artistes et de personnel technique : exemples et exercices



Mis à jour 19/11/2024

Copyright CAGEC©